

Congés et absence d'une vendeuse de Décor&Sens

Chez Décor&Sens, Mme Carlier vous confie deux dossiers. D'abord, la vendeuse Sonia, embauchée en CDI à temps plein le 1er octobre 2025, demande son solde de congés payés au 31 mai 2026 (document 1). Ensuite, un vendeur, Hugo, est en arrêt maladie six jours ouvrés en juin ; le magasin maintient son salaire et le remplace à mi-temps par un intérimaire (document 2). Assistant(e) manager, vous calculez les droits de Sonia et le coût complet de l'absence de Hugo.

Document 1 : situation de Sonia

Élément	Valeur
Entrée dans l'entreprise	1er octobre 2025 (CDI, 35 h)
Période de référence des congés	du 1er juin 2025 au 31 mai 2026
Acquisition	2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif
Congés déjà pris au 31 mai 2026	12 jours ouvrables

Document 2 : absence de Hugo

Élément	Valeur
Durée de l'absence	6 jours ouvrés de 7 h
Taux horaire brut de Hugo	12,60 €, charges patronales de 42 %, salaire maintenu par le magasin
Remplacement	intérimaire sur la moitié des heures d'absence, coefficient 1,95 sur le même taux horaire
Chiffre d'affaires non réalisé	420 € HT par jour d'absence, taux de marque de 38 %

Annexe 1 (arrondir les montants à deux décimales, les jours à une décimale)

Question	Réponse
Jours ouvrables de congés acquis par Sonia du 1er octobre 2025 au 31 mai 2026	_____
Jours de congés restant à prendre	_____
Jours acquis par un salarié présent toute la période de référence (12 mois)	_____
Heures d'absence de Hugo (h)	_____
Coût du salaire maintenu pendant l'absence, charges comprises (€)	_____
Coût de l'intérimaire à mi-temps (€)	_____
Marge perdue sur le chiffre d'affaires non réalisé (€)	_____
Coût complet de l'absence (€)	_____

Questions d'analyse

Pour un arrêt maladie, le salarié doit transmettre son arrêt de travail à l'employeur :

- ☐ Dans les 48 heures
- ☐ Dans les 15 jours
- ☐ À son retour seulement

Les jours de congés se décomptent en jours ouvrables, c'est-à-dire :

- ☐ Du lundi au vendredi
- ☐ Tous les jours de la semaine sauf le jour de repos hebdomadaire et les jours fériés chômés
- ☐ Uniquement les jours d'ouverture du magasin